



Déclaration préalable séance plénière du CHSCT du 22/04/2014.

Monsieur le Président du CHSCT,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Administration,

Vous nous convoquez aujourd'hui en deuxième instance, la séance du 07/04/2014 ayant été boycottée par les représentants du personnel. Cette nouvelle date a été retenue en accord entre le président et la secrétaire syndicale.

Cependant, nous vous informons que nous boycottons également la séance de ce jour.

Force est de constater que toutes les restructurations, dans nos deux administrations, sont issues de décisions prises unilatéralement et déjà actées bien en amont avant que vous nous consultiez.

Les conditions de travail au niveau des administrations de la DGDDI et de la DGFIP se dégradent de manière continue.

Les suppressions d'emplois au niveau de nos deux administrations y contribuent de manière évidente, elles s'ajoutent à des conditions managériales contestées.

Aujourd'hui plus particulièrement, l'administration des Douanes subit des pertes drastiques de personnels et l'abandon de missions régaliennes ; quel est l'avenir de celles de la DDFIP ?

Par solidarité avec les agents des douanes, nous, représentants du personnel de la DDFIP nous joignons aux représentants du personnel des Douanes pour refuser, par notre seule présence, de cautionner une apparence de dialogue social à ces destructions massives.

Les représentants du personnel des Douanes ont à de multiples reprises fortement contesté les politiques de leur hiérarchie et refusé de siéger à différentes instances (CTSD, CAP...) compte tenu d'un dialogue social au point mort.

Le dossier de Thonon, inscrit à l'ordre du jour, a fait l'objet d'un Boycott au groupe de travail CHSCT. Une lettre au Préfet de Haute Savoie a été rédigée et envoyée pour l'informer du démantèlement de ce service.

Nous vous le réaffirmons, nous rejetons ces politiques de « mises devant le fait accompli » qui ne sont jamais rien de plus qu'un vernis supplémentaire du démantèlement de nos services douaniers et fiscaux.

Par ailleurs, si nous ne siégeons pas, nous joignons néanmoins à cette déclaration l'avis motivé sur le PAP DDFIP et la réinstallation des services rue de la Gare.

Quant au projet de la Douane à Thonon, la visite de site ayant été programmé le 19 mai lors du CHSCT de janvier, aucun avis motivé ne peut être établi avant que le rapport de visite ne figure à l'ordre du jour du CHSCT (et le délai de quinze jours ne pourra être respecté si ce point figure à l'ordre du jour du CHSCT du 5 juin).

Nous demandons l'annexion au procès-verbal de séance, de l'ensemble de ces documents ainsi que l'annexion de la déclaration préalable au groupe de travail CHSCT du 05/03/2014 et de la lettre adressée par le CHSCT 74 à Monsieur le Préfet de Haute Savoie le 31/03/2014,.

Les représentants du personnel CHSCT 74.

Pièces jointes : avis des représentants du personnel sur le PAP DDFIP 74/avis des représentants du personnel sur la réinstallation des services au siège de la DDFIP Haute Savoie/ déclaration préalable au groupe de travail CHSCT du 05/03/2014 / lettre adressée par le CHSCT 74 à Monsieur le Préfet de Haute Savoie le 31/03/2014,